

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 02/05/2007

D -20070258

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés:

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

Crèche Malbec Pôle Nansouty. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D20060396 du 3 Juillet 2006, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement MCVD/INGEROP relatif à la construction de la crèche Malbec/Pôle Nansouty sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 1 632 540 €TTC, valeur mai 2006.

La Maîtrise d'œuvre a remis l'avant projet définitif qui a été analysé par les services concernés.

Le contenu répond aux spécifications du programme et le coût des travaux proposé est porté à 1 918 740.41 €TTC (valeur décembre 2006), ramené en valeur marché à 1 861 589.54 €TTC, soit une augmentation de 229 049.54 € TTC, principalement justifiée par les éléments suivants :

- modification du système de fondations afin de tenir compte du résultat des études de sol.
- augmentation de la surface construite (30 m²) afin d'apporter une meilleure fonctionnalité et tenir compte de l'augmentation des effectifs passés de 30 à 34 enfants.
- demande complémentaire des services de prévention pour une meilleure accessibilité de la façade sur rue.

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité environnementale du projet, il est proposé la mise en place de panneaux solaires destinés à chauffer l'eau chaude sanitaire et installation d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin situé en fond de parcelle.

Le coût de ces prestations complémentaires, non prévu dans le programme initial, est estimé à 62 072.40 € TTC, portant le coût total du projet à 1 923 661.94 € TTC, valeur mai 2006.

De plus, afin de rémunérer les études spécifiques complémentaires qu'il convient de mener, le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

- Montant du marché initial :	240 327.53 € TTC
- Montant de l'avenant correspondant à	<u>28 891,44 € TTC</u>
l'approbation du présent APD:	
- Nouveau montant du marché :	269 218,97 €TTC

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M060329 et adopter l'avant projet définitif validé par les services municipaux compétents.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 (crèches et garderies), article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ Adjoint au Maire

CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'EQUIPEMENTS DE QUARTIER CRECHE ET ESPACE MALBEC

NOTICE ENVIRONNEMENTALE PROJET DE BASE ET OPTIONS

Le projet a été conçu de manière à limiter les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement. D'une manière générale, le bâtiment, qui respecte les exigences de la RT 2005, s'inscrit dans une conception visant à économiser de l'énergie. Ainsi les mesures particulières suivantes ont fait l'objet d'une attention particulière.

La création d'un espace vert

Le projet propose de créer un espace vert confortable incluant des plantations devant la façade sud, et donc luttant contre l'effet de serre. Les parties bâties sont concentrées sur rue et regroupées. Ceci limite les surfaces de toiture et de façade et ainsi les sources de déperdition, le bâtiment étant plus compact.

Le matériau de toiture

Le zinc est un matériau durable et HQE : ne rouillant pas, mis en œuvre sur un support bois, il est un matériau entièrement recyclable et naturel dans sa fabrication, certifié matériau de construction écologique par l'AUB et qui ne demande par ailleurs aucun entretien.

Gestion de l'ensoleillement

Les parties vitrées, orientées Sud Est ou Nord Ouest font toutes l'objet d'une protection solaire sous forme de brise-soleil ou de filtres pour éviter toute surchauffe en été mais laisser filer l'ensoleillement à rayonnement bas l'hiver.

De même, un arbre à feuilles caduques est bien placé par rapport à la façade sur jardin orientée Sud-Est, ce qui permet de protéger la façade en saison chaude et de laisser passer l'ensoleillement en saison froide. Les volumes sont ainsi protégés de la surchauffe de l'été et bénéficient des apports solaires en hiver. A noter que les menuiseries en PVC ont été exclues dès l'origine du projet, ce matériau posant des problèmes en matière de recyclage.

Système de chauffage

La production de chaleur (chaudière à condensation) est économique et limitée en rejets de gaz à effet de serre. Le système de chauffage est très performant et économe grâce au principe de chauffage au sol.

Récupération des eaux pluviales

Afin de limiter la consommation des eaux en période estivale, il est prévu la mise en place d'une cuve de récupération d'eau pluviale d'une capacité de 8.5 m³. Cette eau sera destinée à l'arrosage des plantations du jardin.

Mise en place de panneaux solaires

Afin de limiter la consommation d'électricité, il est proposé d'intégrer en toiture 20 m² de panneaux solaires destinés au préchauffage de l'eau chaude sanitaire consommée dans la crèche.